

Bruxelles, le 30 octobre 2018
(OR. en)

13634/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0810(CNS)**

**DAPIX 330
CRIMORG 139
ENFOPOL 519
ENFOCUSTOM 213
JAI 1059**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	9089/18; 11284/18
Objet:	Décisions Prüm - DÉCISION D'EXÉCUTION du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques en Croatie

1. Lors de sa réunion du **25 juin 2018**, le groupe "Échange d'informations et protection des données" (DAPIX) a approuvé le rapport établi à la suite d'une visite d'évaluation concernant l'échange de **données dactyloscopiques** pour la **Croatie** (doc. 9087/18 DAPIX 142 CRIMORG 69 ENFOPOL 248 ENFOCUSTOM 111 JAI 503), ainsi que le rapport général (doc. 9089/18 JAI 440 DAPIX 143 CRIMORG 70 ENFOPOL 249 ENFOCUSTOM 103) établi sur la base du questionnaire, d'une visite d'évaluation et d'un essai pilote.
2. Lors de la réunion du groupe DAPIX du **25 juin 2018**, il a été pris note du fait que chaque État membre lié par la décision 2008/615/JAI convient que les conditions sont remplies pour que le Conseil conclue que, aux fins de l'échange automatisé de données relatif aux **données dactyloscopiques**, **la Croatie** a pleinement mis en œuvre les dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI.

3. En conséquence, le Conseil a adopté, le **16 juillet 2018**, un projet de conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI du Conseil en ce qui concerne l'évaluation de la **Croatie** eu égard à l'échange automatisé de **données dactyloscopiques**, qui figure dans le document 11225/18 DAPIX 236 CRIMORG 101 ENFOPOL 386 ENFOCUSTOM 158 JAI 780.
4. Comme le prévoient les dispositions applicables du traité, le Conseil a décidé, le **3 août 2018**, de consulter le Parlement européen au sujet du projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des **données dactyloscopiques en Croatie**, dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 11284/18 DAPIX 244 CRIMORG 108 ENFOPOL 394 ENFOCUSTOM 165 JAI 792.
5. Le Parlement européen a rendu son avis le **24 octobre 2018**.
6. *Sur cette base, il est demandé au Coreper:*
 - *de soumettre le rapport général (doc. 9089/18 JAI 440 DAPIX 143 CRIMORG 70 ENFOPOL 249 ENFOCUSTOM 103) au Conseil; et*
 - *d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" de son ordre du jour, le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des **données dactyloscopiques en Croatie** (doc. 11284/18 DAPIX 244 CRIMORG 108 ENFOPOL 394 ENFOCUSTOM 165 JAI 792).*